# L'UNSA 100 % PAS PAREIL 100 % HORS JEU

Chaque agent de la DGFIP, en fonction de sa sensibilité propre, se retrouve dans les actions des organisations syndicales au gré des conjonctures. Il peut choisir de les soutenir et d'y adhérer  en toute liberté, et ce choix ne doit souffrir aucune critique.

Les trois organisations majoritaires, SOLIDAIRES, CGT, et FO, sur le département de l'Hérault, conscientes que la maison brûle et de l'urgence d'agir face à une destruction massive des emplois et de l' abandon de missions, comme l'indique implicitement le projet cap 2022, ont boycotté le CTL du 12 avril 2018.

Si l'UNSA 34 ne considère pas critique la situation et veut croire qu' aujourd'hui encore, face au danger, on peut participer à un CTL sans porter contradiction à  une Direction, accompagnant les réductions d'emplois, l'aménagement du réseau tant au détriment des usagers que des agents, grand bien lui fasse.

Mais oser condamner notre action, relève d'une cécité affligeante bien conforme à l'indigence des interventions de l'UNSA à chaque CTL.

Car sans boycotter, l'UNSA  était absente à celui du  30 janvier 2018 …

L'UNSA justifie encore son refus du boycott des CTL par son souci de la défense des conditions de travail. Or ces questions relèvent du CHSCT où l'UNSA ne siège pas.

Notre moteur reste la défense du service public, des usagers et des agents sans compromis et surtout sans candeur